



HAL
open science

L'affaire des poisons : entre science et littérature, une ressource pour l'enseignement

Philippe Jaussaud

► **To cite this version:**

Philippe Jaussaud. L'affaire des poisons : entre science et littérature, une ressource pour l'enseignement. 2013. halshs-00868682

HAL Id: halshs-00868682

<https://shs.hal.science/halshs-00868682>

Submitted on 1 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'AFFAIRE DES POISONS : ENTRE SCIENCE ET LITTÉRATURE, UNE RESSOURCE POUR L'ENSEIGNEMENT

Philippe Jaussaud

EA 4148 Sciences et Société : Historicité, Éducation, Pratiques (S2HEP)

Université Lyon 1. (philippe.jaussaud@univ-lyon1.fr)

Dans une nouvelle intitulée « **L'entonnoir de cuir** »¹, Arthur Conan Doyle évoque une hypothèse originale : dormir à côté d'un objet ancien permettrait de vivre en rêve un événement historique lié à l'objet en question. Le héros de la nouvelle réalise l'expérience avec un entonnoir de cuir, acquis par un ami collectionneur. Transporté au XVII^e siècle durant son sommeil, il assiste à la torture subie par une célèbre empoisonneuse du règne de Louis XIV : Marie Madeleine Dreux d'Aubray, marquise de Brinvilliers (1630-1676).

Avant d'être exécutée le 16 juillet 1676, la noble criminelle dut subir la question. La marquise de Sévigné raconte : « Elle entra dans le lieu où l'on devait lui donner la question, et voyant trois seaux d'eau : « C'est assurément pour me noyer, dit-elle, car de la taille dont je suis, on ne prétend pas que je boive tout cela ». Le fameux entonnoir de cuir fut néanmoins introduit de force dans la bouche de la suppliciée, dont l'estomac reçut plusieurs litres de liquide.

La Marquise de Brinvilliers fut ensuite décapitée avant d'être brûlée, inspirant à Madame de Sévigné ces lignes quelque peu surréalistes : « Enfin, c'en est fait, la Brinvilliers est en l'air. Son pauvre petit corps a été jeté, après l'exécution, dans un fort grand feu, et les cendres au vent de sorte que nous la respirerons, et par la communication des petits esprits, il nous prendra quelque humeur empoisonnante dont nous serons tous étonnés ... ».

Grâce à Conan Doyle, à Madame de Sévigné ou à d'autres grands noms de la littérature, comme Alexandre Dumas², plusieurs générations de lecteurs ont pu prendre connaissance de l'aventure criminelle de la marquise de Brinvilliers. Cette histoire constitue le premier épisode de l'« Affaire des poisons », laquelle s'est étalée sur la période 1672-1682. Un résumé des faits est consultable sur le site internet du ministère de la justice³.

« L'« Affaire des poisons » est l'une des plus grandes affaires criminelles de tous les temps. On a peine à imaginer l'ampleur et la gravité de ces atrocités, ainsi que le nombre de personnes impliquées, de près ou de loin, dans cette nébuleuse »⁴. Tous les aspects de l'« Affaire des poisons » ont fait l'objet d'analyses approfondies de la part des historiens. Nombre d'ouvrages français ou étrangers - incluant les biographies des principaux

¹ Conan Doyle, Arthur (1929) *L'entonnoir de cuir*, Paris : Éditions Cosmopolites, pp. 9-29.

² Dumas, Alexandre (2013) *Les crimes célèbres - La marquise de Brinvilliers*, Paris : Hachette Livre BNF, 312 p.

³ <http://www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/proces-historiques-10411/laffaire-des-poisons-24442.html>, consulté le 21/06/2013.

⁴ Hann, Karin (2013) *Les venins de la cour*, Monaco : Éditions du Rocher, p. 327. Un résumé de l'« Affaire des poisons » se trouve en Annexe, à la fin du roman.

protagonistes⁵ - en témoignent⁶. Notre propos n'est pas ici de commenter ces études, encore moins d'en exposer le contenu. Il faut seulement insister sur les péripéties multiples et hautes en couleurs qu'elles rapportent. Ce caractère pittoresque explique que l'« Affaire des poisons » ait constitué une véritable aubaine pour les écrivains : une source inépuisable de toiles de fonds dramatiques et de ressorts d'intrigues. Elle occupe encore aujourd'hui une place de choix dans de nombreux romans historiques, dont certains sont de publication très récente⁷.



Le laboratoire, John Collier, 1895

⁵ Huas, Jeanine (2004) *Madame de Brinvilliers : la Marquise empoisonneuse*, Paris : Fayard, 354 p. ; Walch, Agnès (2010) *La marquise de Brinvilliers*, Paris : Perrin, 257 p. Une biographie romancée, plusieurs fois rééditée ; Hermary-Vieille, Catherine (1970) *La Marquise des ombres*, Paris : Olivier Orban, 558 p. Autre biographie romancée ; Hamel, Françoise (2003) *La reine des ténèbres - La serial killer du Grand Siècle : La Voisin*, Paris : Plon, 319 p. Dans les titres de certains ouvrages (“La marquise des ombres”, “La reine des ténèbres”), on retrouve l’“ombre jetée sur le Roi-Soleil”, Cf. note n°9.

⁶ Cf. Lebigre, Arlette (2006) 1679-1682, *L'affaire des poisons*, Paris : Complexes, 173 p. ; Quétel, Claude (2007) *Op. cit.* ; Petitfils, Jean-Christian (1977) *L'affaire des poisons*, Paris : Albin-Michel, 251 p ; Petitfils, Jean-Christian (2010) *L'affaire des poisons - Crime et sorcellerie au temps du Roi-Soleil*, Paris : Perrin, 380 p. ; Somerset, Anne (2005) *The affair of the poisons : murder, infanticide and satanism at the court of Louis XIV*, Londres : Orion Publishing, 400 p.

⁷ Nous n'envisageons pas ici le cas des revues et des films. Notons au passage que de nombreux articles de journaux d'Histoire ont traité de l'« Affaire des poisons ». La revue *Historia* lui a consacré un numéro spécial (n°726, juin 2007). La revue *L'Histoire* lui accorde un chapitre dans son numéro spécial “Complots, secrets et rumeurs” (Drévilion, Hervé (2006) “La sorcière et le roi : l'affaire des poisons”, *Les collections de l'Histoire*, n°33, octobre-décembre, pp. 16-21). Récemment vient de paraître le premier opus d'une nouvelle revue, baptisée *Détours en Histoire*. Parcourant le thème principal traité - « Les grandes énigmes du règne de Louis XIV » - le lecteur ne manquera pas de tomber sur ... l'« Affaire des poisons ».

Au plan didactique, l'« Affaire des poisons » nous semble constituer un support intéressant, permettant d'associer science, histoire et récit. Des enseignants spécialistes de diverses disciplines pourraient, en s'appuyant sur l'événement historique concerné, conjuguer leurs compétences pour traiter divers sujets en classe. Le but du présent article est de poser quelques jalons, afin de permettre la conduite d'une analyse et d'une pratique didactiques ultérieures.

Après un bref résumé des faits historiques, nous proposerons un inventaire - non exhaustif - du corpus disponible. *Via* de copieuses citations puisées dans ce corpus, nous fournirons ensuite quelques exemples de l'exploitation des différentes phases de l'« Affaire des poisons » dans les intrigues romanesques. Chaque chapitre de notre étude a été baptisé du titre d'un roman.

I) - Une ombre sur le Roi-Soleil⁸

Nous avons évoqué en introduction la première phase de l'« Affaire des poisons », à savoir le cas Brinvilliers. Nous n'entrerons pas dans le détail de cette aventure haute en couleurs, nous bornant à mentionner un effet « collatéral » intéressant. La dangereuse marquise se procurait ses poisons grâce à son amant, Godin de Sainte-Croix. Or, celui-ci suivait les cours dispensés par l'apothicaire Christophe Glaser, démonstrateur de chimie au Jardin royal des Plantes médicinales. Suspecté d'avoir fourni à Sainte-Croix les produits toxiques utilisés par madame de Brinvilliers, Glaser fut incarcéré quelques temps à la Bastille, avant d'être innocenté. Rien ne justifie donc la qualité d'« apothicaire empoisonneur » dont le gratifie la marquise de Sévigné dans une de ses lettres⁹.

Se basant sur les aveux de la marquise, le lieutenant de police de Paris, Gabriel Nicolas de La Reynie (1625-1709)¹⁰, va mettre au jour une série impressionnante de crimes : messes noires, administrations de poisons, d'aphrodisiaques ou de philtres divers, sacrifices rituels, infanticides ... De nombreuses sorcières empoisonneuses et avorteuses, comme la célèbre Catherine Deshayes, dite la Voisin (1640-1680), la Filastre, la Trianon, la Vigoureux ou la Bosse, constituent les nœuds stratégiques du réseau criminel : elles fournissent poisons et conseils, organisent les messes noires et les cérémonies sacrificielles. Par ailleurs, certains apothicaires délivrent trop libéralement des substances toxiques à leurs clients.

Plusieurs centaines de personnes se trouveront impliquées dans l'« Affaire des poisons », y compris des membres de la noblesse et de la Cour. Devant l'ampleur des faits

⁸ Cf. Quétel, Claude (2007) *Une ombre sur le roi Soleil - L'affaire des poisons*, Paris : Larousse, 287 p. Cet ouvrage appartient à la série « L'histoire comme un roman » des éditions Larousse. D'autres affaires, comme celle du collier de Marie-Antoinette, ont jeté une ombre sur le monarque en exercice. N. B. : le jeu de contraste entre ombre et soleil se retrouve dans les titres de plusieurs biographies de Madame de Maintenon : Le Nabour, Éric (1999) *La porteuse d'ombre - Madame de Maintenon et le Roi-Soleil*, Paris : Tallandier, 329 p. ; Maral, Alexandre (2011) *Madame de Maintenon - À l'ombre du Roi-Soleil*, Paris : Belin, 288 p.

⁹ Dans une cassette ayant appartenu à Madame de Brinvilliers, retrouvée par la police chez Sainte-Croix, une lettre mentionnait la "recette de Glaser". Il est clair que ce dernier était conduit à manipuler des substances chimiques toxiques durant ses démonstrations au Jardin du Roi. Peut-être en avait-il donné à Sainte-Croix ? Mais, comme tous les apothicaires de l'époque, Glaser pouvait très bien vendre des produits dangereux aux clients de son officine. Protégé de Fouquet, qui l'envoya en Italie étudier les poisons, mais détesté de certaines autres personnalités - comme Madame de Sévigné -, l'apothicaire publia un traité de chimie très en avance sur son temps. Cf. Lafont, Olivier (1994) *D'Aristote à Lavoisier : les étapes de la naissance d'une science*, Paris : Marketing, 144 p.

¹⁰ Le Nabour, Éric (1993) *La Reynie. Le policier de Louis XIV*, Paris : Perrin, 276 p.

rassemblés par La Reynie au cours de son enquête, une « chambre ardente »¹¹, est constituée. Elle siège de 1679 à 1682, décrétant les arrestations, interrogeant un flot ininterrompu de témoins et de prévenus, prononçant des sentences de mort, d'emprisonnement ou de bannissement. « La Chambre aura tenu 210 séances, prononcé 319 décrets de prise de corps, obtenu l'arrestation de 194 personnes, rendu 104 jugements dont 34 condamnations à mort, 36 aux galères, 34 à des peines de bannissement ou d'amende et 30 acquittements »¹².



Catherine Deshayes, veuve Montvoisin, dite La Voisin, estampe XVIIe siècle.

Jean Racine, non seulement auteur dramatique reconnu, mais aussi historiographe du roi, est un temps suspecté d'avoir empoisonné sa maîtresse Mademoiselle Du Parc (1633-1668). Heureusement, l'auteur de *Mithridate* et de *Britannicus*¹³ sera blanchi : il y a eu confusion avec une autre Du Parc¹⁴ ... La maîtresse de Racine a probablement succombé aux suites d'un avortement. Parmi les personnalités de la cour, deux des sœurs Mancini - nièces de Mazarin - sont inculpées et frappées de bannissement. Il s'agit d'Olympe, comtesse de Soissons, et de Marie-Anne, duchesse de Bouillon. Lorsque le nom de sa maîtresse Françoise Athénaïs de Mortemart, marquise de Montespan (1640-1707)¹⁵, apparaît dans certains procès-

¹¹ Gallo, Max () La chambre ardente,

¹² Hann, Karine (2013), *Op. cit.* p. 329.

¹³ Ces deux personnages de l'Antiquité appartiennent à l'histoire de la toxicologie. Britannicus meurt empoisonné par son frère Néron. Quant à Mithridate, il invente la "mithridatisation" pour se protéger contre les tentatives de meurtres par intoxication.

¹⁴ Un roman évoque cet épisode : Boulay, François (2010) *Racine - Racines*, Paris : Télémaque, 216 p.

¹⁵ Il n'est pas question ici d'analyser les nombreuses biographies - érudites ou romancées - de Mme de Montespan. Nous signalerons simplement un roman portant sur la dernière période de sa vie. Aubin, Anne-Marie (2006) *Sortilèges en Brenne*, Issoudun : Royer, 240 p. Au début du récit, lorsque la marquise quitte la cour, elle est moralement blessée et cherche à oublier l' "Affaire des poisons".

verbaux d'interrogatoires, Louis XIV horrifié intervient : il confisque les documents compromettants et décide d'interrompre les travaux de la chambre ardente. Il n'en prend pas moins des mesures réglementaires préventives : en 1682, il promulgue un édit prévoyant la peine de mort « pour la punition des maléfices, empoisonnements et autres crimes »¹⁶

Il faut insister sur le caractère « sensible » des cas ou des suspicions d'intoxications criminelles au XVIIème siècle, particulièrement à la cour du roi Louis XIV. Avant que l'« Affaire des poisons » n'occupe le devant de la scène, le décès brutal et inexplicable d'Henriette d'Angleterre (1644-1670) a déjà frappé les esprits. Cette belle-sœur très aimée du roi a ressenti d'intenses douleurs, peu de temps après avoir absorbé un verre d'eau de chicorée : il n'en faudra pas davantage pour alimenter les rumeurs d'empoisonnement¹⁷.



Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, huile sur toile, châteaux de Versailles et de Trianon.

¹⁶ Chast, François (2009), "Les origines de la législation sur les stupéfiants en France", *Histoire des Sciences Médicales*, Vol. XLIII, n°3, p. 293.

¹⁷ Plusieurs hypothèses ont été évoquées pour expliquer le décès de Madame : péritonite, rupture de la vésicule biliaire, porphyrie, etc. Lors des obsèques de la princesse, Bossuet prononce sa célèbre oraison funèbre : « O nuit désastreuse ! ô nuit effroyable, où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte ! ».

En 1680, alors que les remous de l'« Affaire des poisons » ne cessent de s'étendre, une autre personne très proche de Louis XIV échappe de justesse à une tentative d'intoxication criminelle : il s'agit de Marie Angélique de Scorailles, duchesse de Fontanges (1661-1681). Cette maîtresse royale manque de boire une eau minérale empoisonnée qu'on lui apporte de la part de son médecin. Or, celui-ci ne lui a rien prescrit. Le mystère de l'origine du toxique reste entier et la pauvre Marie-Angélique meurt peu de temps après d'hémorragies utérines chroniques. Certains accuseront Madame de Montespan - sa rivale - de l'avoir empoisonnée, une hypothèse très improbable¹⁸.



Marie Angélique de Scorailles, duchesse de Fontanges (1661-1681)

Comme celui d'Henriette d'Angleterre, le corps de Mademoiselle de Fontanges sera autopsié. Mais, les connaissances médico-légales de l'époque ne permettent pas de diagnostiquer les cas d'empoisonnements. Les lésions provoquées par les toxiques sont d'ailleurs - sauf rares exceptions - non spécifiques. Quant aux techniques de diagnostic de laboratoire, elles n'apparaîtront qu'au début du XIX^{ème} siècle, avec la naissance de la chimie analytique.

Jusqu'à l'« Affaire », les toxiques les plus dangereux sont en vente libre dans les apothicaireries, soit comme médicaments soit comme pesticides - pour tuer les rongeurs ou les insectes dans les maisons. Par ailleurs, la classique ambiguïté médicament/toxique (**exprimée dès la Renaissance par Paracelse : « seule la dose fait le poison »**) s'observe avec les produits naturels employés dans le traitement des maladies. Il s'agit de composés minéraux - sels ou oxydes de mercure, de plomb, d'arsenic, d'antimoine -, de substances d'origine animale - organes, sécrétions, venins - ou de plantes thérapeutiques/vénéneuses¹⁹ :

¹⁸ Pour une biographie de Madame de Fontanges, en lien avec l' "Affaire des poisons", cf. Pigaillem, Henri (2005) *La duchesse de Fontanges*, Paris : Pygmalion, 245 p.

¹⁹ Les substances et les plantes citées ici sont dénommées "drogues" en pharmacognosie (= matière médicale). Il s'agit alors de matières premières naturelles destinées à préparer des médicaments. Au XVII^{ème} siècle, il n'est

« Les grains d’opium, l’eau de pavot, les racines de mandragore, les graines d’ivraie, la cigüe, la morelle noire, le pignon blanc ou la digitale épurge, par exemple. Tous ces végétaux peuvent effectivement être mortels »²⁰. Plusieurs cosmétiques utilisés par les élégantes sous le règne de Louis XIV contiennent aussi des poisons, notamment des métaux lourds : la célèbre céruse - ou blanc d’Espagne - est un sel de plomb (PbCO₃), le rouge de cinabre est un dérivé du mercure (HgS).

Signalons au passage que l’art du XVII^{ème} siècle prend en compte la « dimension toxique » du temps. Cette constatation est bien illustrée par le tableau d’Alonso Cano intitulé « Saint Jean et la coupe de poison » : l’apôtre tient et observe une coupe d’où émerge une plante mimant un serpent prêt à mordre. Cette œuvre a été choisie pour illustrer la couverture de *L’affaire des poisons* de Jean-Christian Petitfils. Dans le même ordre d’idée, le suicide de Cléopâtre - se faisant mordre par un serpent - a inspiré d’innombrables peintres : Rubens, Guido Reni, Antonio Bellucci ou Guido Gagnacci par exemple, pour l’époque baroque.

Une conséquence positive de l’« Affaire des poisons » se fait encore sentir dans notre vie quotidienne : il s’agit de la législation des substances vénéneuses, dont les prémisses sont constituées par l’édit de Louis XIV²¹ précédemment signalé. Cet aspect juridique va se développer au fil du temps, conduisant notamment à la définition de « tableaux » des substances vénéneuses, devenus « listes » dans la législation européenne. De telles catégories permettent de classer les médicaments, pesticides et substances chimiques industrielles pouvant porter atteinte à la santé humaine ou animale. Il en découle une série d’obligations réglementaires portant sur l’achat, le stockage, la prescription, la délivrance, le conditionnement et l’étiquetage des « substances vénéneuses » ou des produits en contenant.

II) - « Le temps des poisons »

Nous avons pu répertorier presque une dizaine de romans historiques dans lesquels apparaît l’« Affaire des poisons ». La liste ainsi constituée n’est pas exhaustive - des romans de jeunesse, par exemple, s’en trouvent exclus. Nous mentionnons la première édition, sachant que nombre des romans concernés ont été ensuite publiés en livres de poche (Pocket, J’ai Lu, Livre de Poche, etc.).

Benzoni, Juliette (2008) *Le temps des poisons - Tome 1: On a tué la reine !* Paris : Perrin, 452 p. **(Ben)**

Boysson (de), Emmanuelle (2012) Paris : Flammarion, 407 p. **(Boy)**

Boulay, François (2010) *Racine - Racines*, Paris : Télémaque, 216 p. **(Bou)**

Gallo, Max (2008) *La chambre ardente*, Paris : Fayard, 149 p. **(Ga)**

Goude, Christine (2012) *La cour des poisons*, Saint Victor d’Épine : City Édition, 576 p. **(Go)**

pas encore possible d’isoler à l’état pur les principes actifs (molécules) contenus dans les drogues. Tout-au-plus prépare-t-on des “principes immédiats” à partir de plantes : extraits, distillats ou huiles essentielles. Soulignons au passage l’ambiguïté du terme de “drogue”, baptisant aujourd’hui des stupéfiants, voire des toxiques *sensu lato*. De même, en anglais, “drug” désigne à la fois les médicaments et les toxiques. Sous le règne de Louis XIV s’élèvent des querelles sur l’efficacité et le mode d’administration de certaines drogues : querelle de l’antimoine, querelle du quinquina, etc. Cf. Ferez, Stanis (2003) “Louis XIV et le quinquina”, *Vesalius*, vol. IX, n°2, pp. 25-30. Cf également “Les plantes et Louis XIV”, in : Resplany-Taï, Guillemette (2011) *Les poisons de Versailles*, pp. 210-214.

²⁰ Hann, Karine (2013), *Op. cit.* p. 69.

²¹ Chast, François (2009) , *Op. cit.*, pp. 293-305.

- Hann, Karin (2013) *Les venins de la cour*, Monaco : Éditions du Rocher, 347 p. **(Ha)**
Merkle Riley, Judith (1996) *La jeune fille aux oracles*, Paris : Presses de la Cité, 609 p. **(Me)**
Resplandy-taï, Guillemette (2011) *Les poisons de Versailles*, Saint-Herblain : Gulf Stream, 215 p. (p. 91) **(Re)**
Riou, Jean-Michel (2006) *L'insoumise du Roi-Soleil*, Paris : Flammarion, 532 p. **(Ri)**
Voilhes, Nicole (2009) *La Mouche*, Saint-Étienne : Laura Mare Éditions, 386 p. **(Vo)**

Dans plus de la moitié des cas, l'héroïne est une jeune fille et l'auteur ... une auteure. Il est vrai que, par certains côtés, l' "Affaire des poisons" pourrait apparaître comme une affaire de femmes. Empoisonneuses, devineresses, sorcières, entremetteuses, mais aussi favorites, belles marquises et femmes amoureuses la peuplent. Judith Merkle Riley insiste sur ce point, en racontant comment elle a décidé d'écrire son roman : "Quand j'ai vu qu'il était question d'une bande de femmes aussi anormales que terribles, j'ai donc trouvé parfaitement naturel d'imaginer qu'une autre vérité, celle des femmes, se cachait derrière ces accusations typiquement masculines". La romancière poursuit : "Ces sorcières à l'esprit d'entreprise très développé n'étaient pas des idiots. Elles vendaient de la sécurité à des femmes désespérées qui n'avaient légalement aucun droit et qui ne possédaient aucun moyen honorable de gagner leur propre argent"²². Comme le mouvement littéraire des "précieux" - auquel participa Madame de Maintenon -, l'"Affaire des poisons" aurait en quelque sorte nourri un féminisme de l'âge classique. Si cette théorie peut paraître discutable, la première scène du drame ne s'en articule pas moins autour d'une "belle marquise", digne des déclarations d'amour du *Bourgeois gentilhomme*.

III) - « La marquise des ombres »

Qui croirait que cette femme à « la peau très blanche, petite, menue, de longs cheveux châains, le regard azur (...), une douceur suave » **(Boy)** soit capable du crime d'empoisonnement ? La marquise de Brinvilliers est une séductrice. Sur la demande de son père, son amant Godin de Sainte-Croix est embastillé en 1663. « En prison, il a rencontré un italien, Eggidio, surnommé Exili, qui cherchait la pierre philosophale. Il enseigna la chimie à Jean-Baptiste, lui confia quelques secrets de préparation. Sûr de sa science, il a créé sa propre officine, impasse des Marchands-de-Chevaux, près de la place Maubert et y prépare des eaux médicinales à base de poudres de crapauds et de vipères. Il travaille surtout à la transmutation du mercure en argent » **(Boy)**. Notons au passage que, jusqu'au XVIII^{ème} siècle, l'alchimie reste étroitement liée à la chimie - même Newton fut un alchimiste passionné - et que la vipère se trouve créditée de vertus thérapeutiques. Nous reviendrons sur le cas des crapauds (cf. *infra*).

Le 20 août 1672, la *Gazette* de Théophraste Renaudot aurait pu offrir à ses lecteurs un article intitulé : « Mort d'un alchimiste ». *Connu pour ses recherches sur la pierre philosophale, Antoine Godin de Sainte-Croix est décédé le 31 juillet. Le 8 août, le commissaire, deux notaires, deux procureurs, un sergent et un huissier sont venus lever les scellés de son officine. Leurs fouilles leur ont permis de découvrir une cassette de couleur rouge remplie de fioles, de sachets de poudres et de lettres compromettantes de la marquise de Brinvilliers. Des soupçons d'empoisonnement pèsent sur elle : son père et ses deux frères*

²² L'interview de Judith Merkle Riley figure dans une édition "club" de son ouvrage (France-Loisirs, Paris, 1996).

sont morts dans des circonstances douteuses. Sa fuite à l'étranger laisse présager qu'elle pourrait être coupable ou complice. Elle risquerait alors la condamnation à mort. À suivre ... » (**Boy**). Le contenu de la cassette « impute aussi à la marquise de Brinvilliers des morts suspectes chez des pauvres venus lui demander l'aumône ou chez des malades qu'elle visitait à l'hospice, d'innocentes victimes sur lesquelles elle se serait fait la main ! » (**Re**).

L'affaire Brinvilliers va représenter une opportunité considérable pour celui qui peut être considéré comme le héros principal de l'« Affaire des Poisons ». Il s'agit de La Reynie, dont « la mission consistait à purger Paris, que n'aimait pas Sa Majesté, de ses désordres. On imagina, hâtivement, que son rôle se limiterait aux tripailles, aux filles de joie et à la cour des Miracles, et il y avait à faire. Mais cet ancien magistrat se voyait tiraillé par d'autres ambitions. Il rêvait d'unifier la police de la ville, tenue par de multiples autorités » (**Ri**). Les forfaits de la marquise arrivent à point : « La chance de Nicolas de La Reynie était de disposer d'une compétence pour les affaires de profanation, de sacrilège, d'empoisonnement. La sorcellerie, il s'agissait de cela. Et le lieutenant de police s'en empara. Pour pimenter le tout, l'affaire touchait la marquise de Brinvilliers qui n'était pas moins que la fille de Dreux d'Aubray, le lieutenant civil de Paris, mort de manière suspecte quelque temps plus tôt (**Ri**) ».

La Reynie a fait placer la marquise sous surveillance policière. Grâce à la mort de Godin de Sainte-Croix son enquête « aboutit promptement. C'était un succès. On voulut arrêter Brinvilliers. Elle avait fui. On la jugea, même absente. Elle fut condamnée à mort par contumace. À défaut, on exécuta son effigie. Mais il manquait un vrai spectacle pour assurer le triomphe de la justice. La Reynie avait alors poursuivi sa proie jusqu'à Liège » (**Ri**). Dans un couvent de cette ville, la marquise rédige ses confessions. La « liste de ses péchés » est longue : « sodomie, inceste, meurtre, tentative de meurtre. Elle nomma solennellement ses victimes : des ennemis qui l'avaient offensée, des étrangers qui s'étaient trouvés sur son chemin, des parents qu'elle avait systématiquement empoisonnés pour s'approprier leur héritage » (**Me**). À la suite de péripéties dignes des *Trois mousquetaires* de Dumas - D'Artagnan et Milady ne sont pas loin ! ... -, l'exempt de police François Desgrez, envoyé par La Reynie à la poursuite de la marquise, parvient à capturer celle-ci et à la ramener en France.

Le châtiment de la Brinvilliers est terrible, à la mesure de ses crimes. D'abord, la torture, à laquelle assiste un médecin « prêt à intervenir avec force alcool et reconstituants²³ (...). Troisième coin, ordonna La Reynie d'une voix dénuée de toute passion. L'assistant du bourreau versa dans un entonnoir enfoncé dans la bouche de la marquise le contenu d'un troisième pichet d'eau. Attachée nue sur une table à tréteaux, elle était déjà boursouflée au point d'être méconnaissable (...). La marquise de Brinvilliers gémit. Le médecin prit son pouls (...). - Vous allez me faire éclater. Tant de pichets d'eau pour un corps si menu. Vous déshonorez mon rang » (**Me**).

Sous la torture, la marquise affirme : « la moitié des gens de condition en ont aussi [des toxiques] et sont engagés dans ce misérable commerce de poison, et je les perdrais si je voulais parler » (**Ga**). À La Reynie exigeant des noms, la suppliciée répond : « Oh ! J'en connais tant, murmura-t-elle. Je pourrais entraîner la moitié de Paris avec moi si seulement je le voulais. Mais je ne vous dirai rien » (**Me**).

²³ Dans la procédure criminelle de l'Ancien Régime, la torture était strictement codifiée. L'accusé bénéficiait notamment de certains droits d'assistance médicale et le praticien pouvait réclamer une interruption de la "question".

Vient le moment de l'exécution. « Affaiblie après la question qu'elle avait subie le matin même, la marquise de Brinvilliers s'appuyait contre l'amas de paille et de bois qui servirait à la brûler ; elle serrait un crucifix contre sa poitrine et ses yeux jetaient un éclat de terreur (...). Après que le bourreau ait tranché d'un seul coup d'épée la tête de la condamnée, le corps de celle-ci est brûlé : « Á l'aide de leurs hallebardes, les archers dégagèrent un espace où le bois, la paille et l'huile furent entassés sur le bûcher. Le corps de la morte fut déposé au sommet et les torches allumées » (Me).



La marquise de Brinvilliers en 1676 après son emprisonnement, par Charles Le Brun.

L'affaire Brinvilliers permet à La Reynie de justifier ses fonctions et d'étendre son autorité : « cherchait-il une preuve pour convaincre le roi que Paris manquait d'ordre alors qu'il se proposait d'y remédier ? La Brinvilliers en fit les frais, et le magistrat obtint ce qu'il souhaitait : le pouvoir d'ouvrir et de fureter dans les dossiers d'envoûtements et autres poudres à mourir, concoctions à tuer » (Ri).

Dès 1673, La Reynie « écrit que les prêtres de Notre-Dame qui recevaient des pénitents l'avaient averti que « la plupart de ceux qui se sont confessés à eux depuis quelques temps s'accusent d'avoir empoisonné quelqu'un » (Ga). Le cas Brinvilliers n'est donc pas isolé et une lourde menace plane sur le peuple de Paris, la noblesse et la Cour. « Il n'y a pas de fumée sans feu, affirme un dicton. En 1680, il s'agissait plutôt d'une brume ténébreuse, étouffante. Qui se posa sur le royaume telle une chape et y demeura » (Ri).

IV) - « Les venins de la cour »

Le héros du roman de Max Gallo, ambassadeur de la République de Venise, constate que la préparation des poisons est extrêmement répandue à Paris. « Alchimistes, sorciers et sorcières, jeteurs de sorts les préparent dans les caves de leurs maisons des faubourgs, mêlant arsenic et sulfure, vert-de-gris et huile de vitriol, acide et cigüe, venin de crapaud macéré et poudres d'organes putréfiés » (Ga). La Reynie se renseigne précisément sur toutes les

manières d'intoxiquer son prochain : « On lui dit qu'il se murmurait qu'on pouvait tuer en effet en répandant de la poudre d'arsenic ou d'autres poisons sur les vêtements, les chemises, à l'intérieur des gants, en tapissant les assiettes et les bols. Que des maris avaient été ainsi empoisonnés, le bas de leur chemise de nuit enduit de poudres, leurs cuisses se couvrant d'ulcères ... » (**Ga**). Une femme responsable de telles pratiques pouvait accuser son époux d'avoir contracté une maladie vénérienne au cours d'un adultère. « Le trépas du malheureux, dû à l'accommodement du bas d'une chemise provoquant l'apparition de bubons, est ainsi attribué aux mœurs prétendues dissolues de l'époux (**Go**). Ce dernier « se mourait couvert d'opprobre » (**Ga**). Quand aux coupables, « non contentes de ne pas être inquiétées par la justice, ces sinistres veuves recueillent la compassion de leur entourage » (**Go**).

« Le honteux commerce des toxiques n'est pas l'apanage des gens du peuple, peu s'en faut ... Le propre aumônier de la Grande Mademoiselle fait lui aussi des pactes avec le diable (...) . La marquise de Vassé qui se vante de donner 10 000 livres à qui la délivrera de son époux et Madame de Baucé, prête à tous les sacrifices pour se défaire du sien, quitte à s'offrir les services de sorciers » (**Vo**). Brodant sur le thème de la « délivrance », certaines empoisonneuses revendiquent même un rôle social : « Nous sommes si utiles à la société ! Imaginez un peu le nombre de familles que nous soulageons du poids d'un vieillard grabataire qu'il faut nourrir et tenir un peu propre ... Nos drogues sont indolores pour celui qui les absorbe et elles sèment le bonheur parmi ses proches ... Que désirer de plus ? » (**Vo**). Le poison tisse donc des liens entre les diverses classes de la société du grand Siècle.

La préparation du poison est tout un art. D'abord, il faut acquérir les matières premières minérales ou organiques²⁴. « Il suffisait de se rendre sur un marché de Paris pour se procurer une plante nuisible » (**Ri**). Mais rapidement, La Reynie fait surveiller les Halles par ses exempts. Restent les apothicaires et droguistes : « Marie a fait l'acquisition de morceaux de pierre tue-rats chez l'apothicaire de la rue de Condé et cela, sans la moindre difficulté. Ce brave homme de commerçant lui a bien recommandé de ne toucher ces cailloux rouges qu'il nomme réalgars [N. B. : As_4S_4] qu'avec des gants ... preuve de leur dangerosité, ce qui donne à penser qu'il est parfaitement licite d'envoyer son prochain « ad patres » (**Vo**). L'apothicaire s'adresse à sa cliente : « Je vous aurais bien vendu de l'orpiment [N. B. : $As_2 S_3$], oui, c'est une pierre jaune tout aussi efficace mais je n'en possède pas actuellement, je suis en rupture de marchandise, à croire que les rats sont légion dans Paris » (**Vo**). Une empoisonneuse, la Vigoureux, se vante : « J'ai une bonne réserve de poudre jaune et rouge pour faire du tue-rats, plus de la mandragore séchée, des rognures d'ongles, des cœurs de pigeons, des oignons de scille²⁵, de l'ivraie, de la cigüe, du tue-chien, de la poudre de cantharides et quelques mains de pendus ... Plus un peu d'esprit de nitre et de l'eau de vitriol » (**Vo**).

La peau de crapaud est souvent utilisée comme matière première, car elle contient des composés toxiques²⁶. Le malheureux amphibien est alors maltraité. Il peut même - un

²⁴ Cf. *supra* et note 19 pour le cas des apothicaires et la dualité médicament/toxique..

²⁵ La scille (*Scilla maritima* ou *Urginea maritima*) est une plante poussant sur les rivages méditerranéens. Comme les feuilles de la digitale, son bulbe contient des hétérosides cardiotoxiques/cardiotoniques : le scilliroside, longtemps commercialisé comme raticide, et les scillarènes, autrefois utilisés dans la thérapeutique des insuffisances cardiaques. Il s'agit là d'un bon exemple de la dualité médicament/toxique.

²⁶ On sait aujourd'hui qu'il s'agit d'alcaloïdes (ex : bufoténine) et d'hétérosides cardiotoxiques (bufadiénolides). La peau d'autres amphibiens, des "petites grenouilles" aux couleurs vives des régions tropicales, contient des alcaloïdes extrêmement toxiques. Mais, certains de ces composés se sont révélés intéressants en thérapeutique, car ils possèdent une action analgésique plus puissante que celle de la morphine (alcaloïde de l'opium). Nous

comble ! - être empoisonné : « Le crapaud fut extirpé de sa boîte et avala, contraint et forcé, la tête tirée vers l'arrière, une once de vert-de-gris. La pointe de l'aiguille creva une à une les pustules gonflées, libérant leur venin au fond du bocal, dans lequel il fut rejeté » (Go).

Une fois les matières premières acquises, vient le temps de préparer le poison lui-même. Une préparation analogue à celle des médicaments, pouvant impliquer de véritables opérations « galéniques » : « Vous réduisez la pierre en poudre que vous faites chauffer avec du savon, vous obtenez ainsi un sublimé » (Vo). Une élégante empoisonneuse explique : « Peu de gens savent distiller convenablement et distiller, c'est la base de toute bonne médecine. On peut tout guérir en distillant » (Vo). Mais, la préparation des toxiques relève quelquefois davantage de la cuisine que du laboratoire : « il y a autant de recettes de potages de Saint-Denis qu'on en trouve pour cuire la soupe : chaque cuisinière apporte son imagination et ses découvertes. Moi, ma grande réussite ce sont les élixirs d'amour et, dans ce domaine, croyez-moi, j'ai de la peine à me fournir en crapauds de bonne qualité » (Vo). À propos de crapaud, son venin n'est pas employé pur, mais mêlé à d'autres composants ... y compris le corps mort de l'animal ayant fourni la matière première : « un ultime spasme, et l'animal inerte n'offrit plus qu'un corps flasque à la main gantée qui le souleva au bout d'une pince, avant de le renvoyer macérer dans ses glaires (...). La putréfaction accomplie mêlait à présent son humeur visqueuse au suc laiteux des bubons percés ; Quelques gouttes d'orpiment y furent mêlées » (Go).

Comment se prémunir contre ces redoutables préparations ? Certes, il existe bien des contrepoisons ... mais dont le mode d'action et l'efficacité relèvent davantage d'antiques croyances que de connaissances médicales avérées. Les langues-de-serpent ou glossopètes, qui sont des dents de requins fossiles, sont réputées permettre la détection de mets empoisonnés. Une élégante invitée à un repas interpelle la maîtresse de maison : « Ma chère Olympe, je vous reconnais bien là ! Prévoyante, prudente et sage comme toujours ! Des languiers ! Jadis, on suspendait des langues-de-serpent à de petits arbres miniatures en or ou autre petite pièce d'orfèvrerie qui étaient aussi du plus bel effet.

- Je les exige toujours sur ma table pour l'essai du sel, quel que soit le repas que je donne et quels que soient mes invités. Cela rassure et ne les empêche en rien de se munir du contrepoison de leur choix : le bézoard [N. B. : volumineuse concrétion trouvée dans le tube digestif des ruminants], l'orviétan, le chardon-bénit, la crapaudine, la thériaque de Mithridate [N. B. : les thériaques étaient des compositions très complexes, inventée par des médecins de l'Antiquité. Celle d'Andromaque, médecin de Néron, constitua un objet d'étude de prédilection pour l'apothicaire Moïse Charas (1618-1698), démonstrateur de chimie au Jardin du Roi].

- « Pour ma part, je conseille toujours la corne de licorne [celle du narval] », affirme une autre convive. « Elle sue du sang dès qu'elle se trouve en contact avec un objet empoisonné » (Go).

Recourir à des goûteurs de plats et de boissons est préférables à cet arsenal inopérant. Encore faut-il respecter « le code du cérémonial qui n'accordait le privilège de l'essai qu'aux rois, reines, ducs, duchesses, princes et princesses, et qui imposait des règles strictes de préséance, obligeant, en leur absence, à céder cet honneur au personnage le plus titré » (Go). Dans ce contexte, La Voisin et ses consœurs avaient beau jeu de préparer et de vendre des poisons redoutablement efficaces.

retrouvons ici la dualité médicament/toxique. Si un médicament devient toxique à forte dose, réciproquement un poison administré à faible dose peut être employé comme médicament.

Mais, les activités des sorcières ne se limitaient pas à la toxicologie. « Certaines pratiquaient même des « messes noires », dites par des prêtres devenus les serviteurs du diable. On s’y livrait à d’étranges pratiques ; la femme, le corps à demi dénudé mais le visage masqué, servait d’autel dans ces célébrations où l’on priait Dieu et le diable afin qu’ils favorisent les projets de la demanderesse qui voulait se faire aimer d’un homme qu’elle jugeait insensible à ses charmes » (Ga). Dans plusieurs romans, le lecteur assiste à l’une de ces « messes noires » ou « messes à l’envers », pratiquée sur le corps de la marquise de Montespan et s’achevant sur un sacrifice d’enfant (Be) (Bo) (Ga) (Me) (Vo). Voici l’une des versions du sacrifice : le prêtre « revêtu d’un surplis blanc, mit dans un bassin un enfant né avant terme, l’égorgea, versa dans le calice et consacra le sang avec l’hostie, acheva sa messe, puis prit les entrailles de l’enfant. Le lendemain, on distilla le sang et l’hostie dans une fiole de verre que Mme de Montespan emporta » (Ga).



La Montespan par Pierre Mignard.

Cette horrible description émergera plus tard des interrogatoires conduits par la Justice (cf. *infra*) et, conséquences des « messes noires », des charniers seront mis à jour : « Après avoir compris que les devineresses étaient pour la plupart des empoisonneuses, les services de police avaient découvert que les jardins privés de leurs modestes demeures étaient aussi des charniers. Non contentes d’avorter de nombreuses femmes, y compris à la Cour, elles sacrifiaient des enfants à terme dans leurs pratiques sataniques, au motif que le sang d’un innocent était nécessaire au rituel de leurs messes » (Ha)

Comment de telles pratiques ont-elles pu se dérouler en France ? L’ambassadeur vénitien de Gallo écrit : « C’est cet état du royaume de France, ce grouillement de superstitions, de cabales, d’intrigues, ces cérémonies noires, sataniques, ces nouveaux-nés égorgés, ce premier sang menstruel des jeunes vierges recueilli dans des fioles pour être

utilisé à la composition de philtres, ces sacrilèges et ces rites païens que j'aurais dû aussi consigner dans mes *Relations* d'alors. Mais je n'étais qu'un jeune ambassadeur croyant encore que la vie d'un royaume se lit toute entière dans les traités qu'il signe et les actions militaires qu'il entreprend » (**Ga**). Sur ce dernier point, il faut rappeler que le règne personnel de Louis XIV (1661-1715) ne compte pas moins de trente-trois ans de guerres²⁷. Celle de Hollande (1672-1678), achevée par la paix de Nimègue, coïncide avec l'« Affaire des poisons » - avant que ne se déclenche la Guerre des Réunions (1683-1684) contre l'Espagne.

Pour conduire son enquête, La Reynie peut compter sur l'assistance de Desgrez (cf. *supra*). Il utilise aussi des « mouches » - espions - (**Vo**), dans le but d'infiltrer les milieux suspects et d'obtenir des renseignements fiables - il faut dépasser le stade de la rumeur et des ragots. Certains apothicaires servent de mouches (**Vo**).

La Reynie pose rapidement la bonne question : « pourquoi tous ces empoisonneurs, devineresses et autres criminels, de la Brinvilliers à la Voisin, ces prêtres sacrilèges et ces scélérats, de Guibourg à Lesage, sont-ils tous liés entre eux ? Qu'y a-t-il au fond de cet abîme de crimes ? » (**Ga**). La réponse est la suivante : l'« Affaire des poisons » ne se réduit pas à un ensemble de fait divers crapuleux. Elle associe la politique au crime, *via* un vaste réseau aux multiples ramifications. Donc, La Reynie va s'attacher à « dévider une pelote aux nombreux fils embrouillés, afin de reconstituer la trame du tissu dont ils provenaient (...). Le premier fil était celui de la marquise de Brinvilliers (...). Le dernier, celui de la devineresse et sorcière La Bosse. Mais chacun des fils était en fait une torsade de brins innombrables correspondant chacun à autant de personnages » (**Ga**). Selon cette vision en abyme, des liens peuvent être établis, par exemple, avec l'affaire Fouquet, à savoir la disgrâce du surintendant des finances emprisonné par Louis XIV. Une amie de « la devineresse la Bosse » n'est « pas seulement une criminelle commune, mais un maillon de cette toile d'empoisonneurs, de faux-monnayeurs, d'alchimistes vendant leurs services aux Grands qui entendaient venger Fouquet, empoisonner le duc de Savoie et, pis encore, tuer Sa Majesté le roi de France » (**Ga**).

Épouvanté, La Reynie prend conscience de l'étendue de la conspiration. « Paris était le centre d'un réseau d'empoisonneurs bien plus important que tout ce qu'il avait pu soupçonner jusqu'à présent. Encore plus dangereux, cette conspiration impliquait certains nobles de l'entourage même du roi » (**Me**). S'étendrait-elle au-delà de la Manche ? En effet, Georges Villiers, duc de Buckingham (1592-1628), puissant favori et premier ministre du roi d'Angleterre, fréquente de bien sombres officines à Paris. *La jeune fille aux oracles* le décrit visitant La Voisin en compagnie de deux nobles anglais : « Là, je retrouvai les trois milords, des signes cabalistiques peints sur le front ; ils avaient les pupilles dilatées. Drogés, sans aucun doute » (**Me**).

Nous évoluons donc ici dans des eaux très profondes et « La Reynie est au bord du grand secret » (**Ga**). « Il dit espérer avec beaucoup de confiance « que Dieu achèvera de découvrir cet abîme de crimes, qu'Il me montrera en même temps les moyens d'en sortir, et enfin qu'Il inspirera au Roi tout ce qu'il doit faire dans une occasion aussi importante » (**Ga**).

L'enquête de La Reynie - conduisant à une « théorie du complot » - va permettre au bras armé de la Justice de s'abattre sur de bien sinistres criminels.

²⁷ Cf. Louis XIV. Le roi de guerre en procès, *L'Histoire*, 2013, n°386, pp. 40-65.

V) - « La chambre ardente »

Les premières arrestations surviennent : « La nouvelle de l'arrestation de la Voisin traversa Paris comme une traînée de poudre [...]. Depuis les précédentes arrestations survenues quelques semaines plus tôt - celles de la Vigoureux et de la Bosse -, l'inquiétude se glissait dans certains milieux de la ville [...]. La Voisin possédait la plus belle clientèle de Paris et alentour. On chuchotait même que de hautes dames et de très nobles seigneurs avaient eu recours à elle. Deux épouses de membres du Parlement - et non des moindres, la présidente Le Féron et Madame Dreux, furent conduites à la Bastille et l'événement créa dans Paris une vive émotion dont les vagues vinrent battre les grilles du Palais-Royal » **(Be)**.

Les prévenus de l' « Affaire des Poisons » ne comparaissent pas devant le Parlement, mais devant un tribunal d'exception, la Chambre ardente. « Cette appellation dramatique, bien faite pour exciter les imaginations et remontant au Moyen-Âge, s'attachait à un tribunal siégeant entre des tentures noires éclairées par des torches sur lesquelles se détachaient les robes rouges ou noires des juges et les justaucorps couleur de sang des bourreaux toujours prêts à intervenir pour faire parler les récalcitrants » **(Be)**.

Interrogée, la Voisin live des noms ... trop de noms. « La sorcière, trahie par ses deux comparses, la Bosse et la Vigoureux, appréhendées au début de l'année, livrait à son tour chaque jour les noms de ses fournisseurs et de ses complices. L'abîme dans lequel les deux hommes [La Reynie et Desgrez] semblaient précipités était sans fond et Louvois, inquiet pour le roi et sa famille, se faisait de plus en plus pressant auprès de sa police. Il fallait en finir au plus vite avec ce cauchemar qui ternissait l'image d'un royaume pourtant prospère, lequel venait d'imposer, par le traité de Nimègue, sa puissance à l'Europe » **(Ha)**.

Le nom de l'écrivain Racine apparaît : « Il y a dans les copies de documents ce relevé de l'interrogatoire de la Voisin concernant Jean Racine. Elle dit tenir ses certitudes de Mme Gorle, mère de Marie-Thérèse de Gorle, dite la Du Parc, comédienne, peut-être épousée par Jean Racine, et, selon La Voisin, empoisonnée par lui [...]. Une lettre de cachet avait été préparée par Louvois, en date du 11 janvier 1680, pour « l'arrêt du sieur Jean Racine ». Elle ne fut pas envoyée, mais la rumeur de l'arrestation de « gens de qualités », de « grandes dames de condition », grossissait **(Ga)**.



Jean Racine par François de Troy

Seront effectivement décrétés de prise de corps « le maréchal de Luxembourg, le marquis de Cessac, le duc de Vendôme, le marquis de Fougères, tous nobles de haut lignage et courtisans en vue. À cette liste s'ajoutaient des duchesses, des comtesses, des marquises, et, parmi elles, les deux sœurs Mancini, Olympe, comtesse de Soissons, et Marie-Anne [comtesse de Bouillon], la marquise d'Alluye, l'amie d'Olympe Mancini, et la vicomtesse de Polignac » **(Ga)**. Le scandale éclabousse aussi le duc de Buckingham (cf. *supra*).

« Tous les jours, la liste des grands noms de France ayant eu recours à des devineresses ou à des empoisonneurs s'allongeait. On découvrait aussi de nouvelles pratiques, toutes plus hideuses les unes que les autres. L'horreur atteignait son comble » **(Ha)**. La duchesse de Vivonne « n'espérait pas moins que la mort de son mari, celle de Colbert, son pire ennemi, la libération de Fouquet lorsqu'il vivait encore et la disparition de la Cour de sa belle-sœur qu'elle déteste ! Et pour parvenir à ses fins, elle pactisait avec le diable, elle aussi » **(Ha)**.

Les interrogatoires se succèdent, livrant chacun leur lot de révélations stupéfiantes. Lorsque le nom de Madame de Montespan est prononcé, La Reynie est « *déconcerté*. Ce n'était plus l'Affaire des Poisons, mais celle du roi » **(Ri)**. La Reynie informe immédiatement Louis XIV : « (...) Les interrogatoires de La Filastre, de la fille Voisin et du prêtre Guibourg ont révélé des faits d'une extrême gravité et touchant Votre Majesté d'assez près pour justifier les hésitations du tribunal à s'enfoncer plus avant dans l'abominable univers de dépravation et de crime qui s'est révélé à lui.

- Je croyais vous avoir autorisé à poursuivre vos investigations sans regarder au rang ? De bien grands noms ont été prononcés dont certains nous touchaient d'assez près pour instrumenter. Alors ?

- Il y a des noms que je me refuse à prononcer, Sire, mais si Votre Majesté voulait bien jeter les yeux sur ces quelques feuillets ... » **(Be)**.

Édifié par la lecture des pièces qu'on lui soumet, Louis XIV convoque en privé Mme de Montespan, qui implore sa clémence et déclare avoir agi uniquement par amour.

« Abasourdi, le monarque se retourna.

- Par amour ? Vous osez parler d'amour quand vous m'avez fait avaler toutes sortes d'immondices qui auraient pu me mener au trépas ? De la bave de crapaud, un cœur de nouveau-né réduit en cendres, de la semence de puceau et que sais-je encore ? (...). On me dit que vous êtes même impliquée dans des messes sataniques, où l'on invoque le Malin plutôt que Dieu ! Mais quelle sorte de femme êtes-vous donc ? (...). Vous ne quitterez pas Versailles, car le scandale serait trop grand (...). Mais considérez, madame, qu'à mes yeux vous n'êtes plus rien (...). L'ère Montespan s'achevait. La marquise savait qu'elle venait de s'adresser pour la dernière fois en privé au roi de France » **(Ha)**.

Une tentative d'empoisonnement du roi lui-même est mise à jour. Sous la question, l'abbé Guibourg, « ancien vicaire d'Issy et de Vannes » **(Ri)** - un complice de la Voisin - révèle le nom d'un certain chevalier de La Brosse. Celui-ci, ruiné à la suite du procès Fouquet, en a conçu un énorme ressentiment contre le monarque. Ayant accès aux cuisines royales, il « s'est vu remettre, dans un cabaret de Choisel, une fiole contenant de l'arsenic, du sublimé et de l'extrait de crapaud » **(Ha)**. D'autres moyens de tuer le roi sont révélés par des prévenus : « La manœuvre épouvantable consistait, selon les dires des sorciers, à saupoudrer d'un poison mortel un placet destiné au souverain » **(Ri)**.

L'implication de Madame de Montespan, voire un complot contre le monarque, décidément, « tout était en train d'échapper à tous ». **(Ri)**. Louis XIV décide alors de stopper le bras armé de la justice : « Rien de ce que contenait le dossier explosif du lieutenant de Police ne devait transpirer. On devait interrompre les interrogatoires des suspects que l'on savait attachés à la perte de certaine dame (...) la Chambre ardente recevant l'ordre d'arrêter l'instruction du procès jusqu'à nouvel ordre. En outre la Police devait cesser sa chasse aux sorcières. Pour une raison pratique d'ailleurs : on en comptait déjà près de cent cinquante et l'on ne savait plus trop où les mettre » **(Be)**.

Les plus coupables d'entre elles ont déjà péri dans les brasiers allumés par la justice. Concernant la Bosse, « plusieurs jours de torture systématique avaient fait de son corps une épave. Ses jambes ne la portaient plus. Ses cheveux avaient été rasés, les procureurs de la Chambre ardente (...) ayant un temps hésité entre la décapitation simple, la pendaison ou la purification par le feu (...). Durant la journée ont été exécutées trois femmes, La Vigouroux, la Philibert, et la Vineuse. La Philibert, pour des raisons précisées dans le réquisitoire et le jugement, a eu, à la Bastille, les deux mains coupées. La Vineuse, pour des motifs du même ordre, s'est vue amputée d'un bras vers le poteau où elle était enchaînée, avant d'être brûlée. (...). Les juges sont absents. Seul l'exécuteur des hautes œuvres est chargé de l'office. Indifférent, sourd aux cris des suppliciées, il ne les regarde pas se tordre dans les flammes » **(Bo)**.

Jusqu'à son dernier souffle, la Voisin est restée terrifiante Elle a subi la torture des brodequins avant d'être conduite au bûcher. « Lorsque la charrette tourna l'angle de la rue, les badauds attroupés purent découvrir une femme au teint rougeaud, qui hurlait les pires impiétés, refusant avec violence le crucifix que lui tendait le confesseur, tout comme les prières que le pauvre homme s'évertuait à lui faire entendre et qu'elle repoussait par des injures (...). Elle rugit de toutes ses forces et cracha par terre dans un rire de démente qui glaça l'assistance » **(Ha)**.

Certains de ses complices ont finalement la vie sauve, « tant on redoutait leurs déclarations publiques avant de mourir ! -, mais à quel prix ! La fille Voisin et une autre sorcière avaient été envoyées à la forteresse de Belle-Île, le prêtre satanique Guibourg, Lesage et deux de leurs complices Romani et Galet à la forteresse de Besançon mais ils y étaient autant dire emmurés et, pour plus de sûreté, on les avait enchaînés aux murs de leur prison. De plus, et les ordres de Louvois étaient impitoyables, au cas où il leur arriverait de protester ou de citer certains noms, on les avait avertis qu'ils seraient « corrigés si cruellement au moindre bruit qu'ils feront qu'il n'y en ait pas un qui ose souffler » **(Be)**.

Malgré les rumeurs d'empoisonnement, la mort de Mademoiselle de Fontanges - survenue le 28 juin 1681 - est jugée naturelle par les médecins. Autopsiant le corps, ils observent une « hydropisie de la poitrine contenant plus de trois pintes d'eau avec beaucoup de matières purulentes dans les lobes droits du poumon dont la substance était entièrement corrompue et gangrenée, adhérente de toutes parts ... le cœur un peu flétri, le foie d'une grandeur démesurée » **(Ga)**.

Enfin, le volet politique de l'« Affaire des poisons » inclurait un épisode de la rivalité Colbert/Louvois, chacun désirant supplanter l'autre dans la faveur du roi. « Reich de Pennautier, receveur général du clergé, avait lui aussi été soupçonné et arrêté. Or, on le considérait comme un ami de Colbert. Peu à peu, les fils se tissaient, la toile s'installait. Colbert s'y empêtrait (...) » **(Ri)**. Louvois pousse son avantage, mais Colbert résiste. Il

conduit sa propre enquête et triomphe finalement de son adversaire : « Colbert donna son avis au roi. L’Affaire des poisons souffrait de confusion et faisait de l’ombre au Soleil. Il parla si bien que l’affaire fut enterrée. Louvois n’y gagna qu’une solide inimitié. Et, une fois de plus, Colbert montra combien il était habile » (Ri).

« Enterrée » l’affaire ? Oui, d’une certaine manière. La « chambre ardente » fut close le 21 juillet 1682. En 1709, Louis XIV brûla « les pièces les pièces les plus compromettantes établies de par les enquêtes de Gabriel Nicolas de La Reynie » (Ga). Mais, le mal était fait, l’« Affaire des poisons » avait révélé « les entrailles purulentes d’un royaume dont on ne veut connaître que la face glorieuse » (Ga).

Conclusion

Notre brève analyse de la place de l’« Affaire des poisons » dans les romans ouvre plusieurs pistes pour des recherches ultérieures. Ainsi, après avoir été complétés grâce à une lecture approfondie des œuvres du corpus, les extraits présentés pourraient permettre de littéralement réécrire l’épisode historique concerné. À partir de romans se trouverait alors construit, en mosaïque, un autre roman. Pourquoi pas un « polar » ? Le personnage capable d’endosser le rôle du détective est tout trouvé : La Reynie. Un tel travail - présupposant la constitution d’un atelier d’écriture capable de le produire - serait réalisable par des collégiens ou des lycéens. Il pourrait servir de base à une étude didactique ou s’y intégrer à différents niveaux.

De plus, une lecture romanesque de l’« Affaire des poisons » paraît susceptible d’offrir aux enseignants et aux apprenants des thèmes de réflexion et d’étude - ou de nourrir ceux que proposent les programmes académiques. Bien sûr, le thème du toxique vient immédiatement à l’esprit. Il inclut la question des effets secondaires indésirables des médicaments, ou des dangers liés à la présence de micropolluants dans les denrées alimentaires - des questions de pleine actualité. Mais, l’« Affaire des poisons » est aussi là pour rappeler que - contrairement à une opinion largement répandue -, « naturel » ne signifie pas « non toxique ». Bien au contraire : les toxiques parmi les plus puissants se trouvent dans la nature²⁸. De fait, les plantes vénéneuses et les animaux vénéneux ou venimeux²⁹ ont été largement utilisés par la Voisin ou ses consoeurs.

D’autres pistes de recherche didactique sont concevables, se situant aux interfaces « science & histoire » ou « science & littérature ». Enfin, des films et des téléfilms - documentaires ou de fiction -, ainsi que des documents iconographiques disponibles sur internet - gravures, portraits, etc. - pourraient être ajoutés au corpus romanesque afin de l’enrichir.

²⁸ Certaines plantes, comme le laurier cerise, les amandes amères ou le haricot de Java, contiennent des hétérosides cyanogénétiques. Ceux-ci libèrent du cyanure par hydrolyse, après ingestion. N. B. : le terme de “toxine” désigne les toxiques d’origine naturelle - retrouvés chez les bactéries, les plantes ou les animaux. Il ne doit en aucun cas être étendu aux produits de synthèse - “artificiels”, créés par l’Homme.

²⁹ Un animal venimeux possède un appareil inoculateur, incluant un organe vulnérant associé à une réserve de venin : glyphes des serpents, chélicères des araignées, aiguillon caudal des scorpions, filaments urticants des méduses, etc ... *A contrario*, un animal vénéneux n’est pas nanti de système d’inoculation : le poison est présent dans les tissus - la peau des amphibiens, par exemple - et il agit par ingestion ou contact cutané.

